

# Master professionnel 2<sup>nd</sup>e année

## Master E-Commerce

### Contrat de professionnalisation

#### Objectifs/débouchés

Le commerce électronique utilise des technologies de l'internet (web, messagerie, forum, téléphonie IP, etc, ...) pour promouvoir et commercialiser des produits et des services auprès des entreprises (B to B) et des particuliers (B to C),

Le Master professionnel "e-comm" permet d'acquérir les connaissances et les compétences de l'internet nécessaires pour concevoir, mettre en place et gérer des plates-formes dédiées au e-business. Il contribue à la formation de spécialistes du marketing, du commerce et de la vente par les technologies de l'information et de la communication.

La formation est mise en place afin de répondre aux nouveaux besoins des organisations marchandes ou non marchandes.

#### Dispositif

*Durée du contrat :*

un an (*calendrier au verso*)

*Durée de la formation :*

462h sur 67 jours

*Durée examens :*

Dont 6 jours d'examens + 1 journée de soutenance

#### Public

< 26 ans

demandeurs d'emploi 26 ans et plus en contrat de professionnalisation uniquement

Accès :

- Master 1<sup>ère</sup> année informatique, Science du management, Science Economique, ou diplôme équivalent
- en l'absence de pré-requis, possibilité de validation d'acquis (décret du 23/08/85)

#### Recrutement

proposition de candidats sélectionnés

pré recrutement + acceptation pédagogique

*Dépôt des candidatures : jusqu'au 15 septembre 2011*    *Sélection pédagogique : 26 Septembre 2011*    *Date limite de recrutement : 17 octobre 2011*

#### Coût

- **Contrat de professionnalisation :**

Coût horaire de la prise en charge de l'OPCA de l'entreprise (avec un plancher de 9,15 €/h, soit 4355.40€). En cas de plafonnement de la prise en charge de l'OPCA (en taux ou en volume horaire), l'entreprise s'engage à prendre le différentiel à sa charge ou à le faire prendre en charge par son OPCA au titre du plan de formation.

+ droits d'inscription universitaire à la charge du titulaire du contrat de professionnalisation

#### Contacts

*Responsable(s) pédagogique(s) :*

**Jean-Jacques CHABRIER et Jean-Pierre PITOL-BELIN**

*Candidatures :*

**Stéphanie Romé**

03 80 39 37 60

SUFCOB

Esplanade Erasme – Maison de l'université

BP 27877 – 21078 Dijon cedex

[stephanie.rome@u-bourgogne.fr](mailto:stephanie.rome@u-bourgogne.fr)

*Renseignements alternance :*

**Lucie BONOT**

03 80 39 36 19

SUFCOB

Esplanade Erasme – Maison de l'université

BP 27877 – 21078 Dijon cedex

[lucie.bonot@u-bourgogne.fr](mailto:lucie.bonot@u-bourgogne.fr)

## Planning indicatif 2011/2012

L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
<b>octobre 2011</b>							<b>avril 2012</b>						
					1	2							1
3	4	5	6	7	8	9	2	3	4	5	6	7	8
10	11	12	13	14	15	16	9	10	11	12	13	14	15
17	18	19	20	21	22	23	16	17	18	19	20	21	22
24	25	26	27	28	29	30	23	24	25	26	27	28	29
31							30						
<b>novembre 2011</b>							<b>mai 2012</b>						
	1	2	3	4	5	6		1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13	7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20	14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27	21	22	23	24	25	26	27
28	29	30					28	29	30	31			
<b>décembre 2011</b>							<b>juin 2012</b>						
			1	2	3	4					1	2	3
5	6	7	8	9	10	11	4	5	6	7	8	9	10
12	13	14	15	16	17	18	11	12	13	14	15	16	17
19	20	21	22	23	24	25	18	19	20	21	22	23	24
26	27	28	29	30	31		25	26	27	28	29	30	
<b>janvier 2012</b>							<b>juillet 2012</b>						
						1							1
2	3	4	5	6	7	8	2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15	9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22	16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29	23	24	25	26	27	28	29
30	31						30	31					
<b>février 2012</b>							<b>août 2012</b>						
		1	2	3	4	5			1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12	6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19	13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26	20	21	22	23	24	25	26
27	28	29					27	28	29	30	31		
<b>mars 2012</b>							<b>septembre 2012</b>						
			1	2	3	4						1	2
5	6	7	8	9	10	11	3	4	5	6	7	8	9
12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16
19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23
26	27	28	29	30	31		24	25	26	27	28	29	30

  

Université	entreprise
Week-end	Examen
jour férié	Rattrapage

**NB : La période d'essai n'est pas obligatoire.** La durée du contrat doit obligatoirement être d'un an. Un contrat débutant le 17/10/2011 se terminera le 16/10/2012.

## Examens

Les examens sont compris dans les dates de formation indiquées ci-contre. Les temps de préparation, fixés aléatoirement, peuvent faire l'objet de modifications.

Pour les contrats de professionnalisation, les temps de préparation doivent avoir été accordés par l'entreprise.

## Procédure

Les procédures de sélection sont de nature pédagogique ; celles de recrutement sont propres aux employeurs. Le recrutement d'un candidat admis pédagogiquement détermine son statut.

Des profils de candidats admis ou admissibles peuvent être fournis aux entreprises partenaires (nous consulter). Les candidats admis sur liste principale ont la faculté de conclure un contrat avec l'entreprise de leur choix, après l'avoir indiqué au SUFCOB, qui se met alors en relation avec l'employeur.

Après la décision de recrutement, le SUFCOB fournit aux entreprises partenaires un contrat type : pour le contrat de professionnalisation, un devis, un plan de formation nominatif, puis, une convention de formation professionnelle au début du contrat sont établis. L'entreprise transmet alors à son OPCA le contrat et les pièces jointes, dans les 5 jours ouvrables qui suivent le début du contrat.

## Tuteur

L'encadrement du titulaire du contrat est assuré, selon la situation, par un tuteur d'entreprise (voir vademecum). Un tuteur universitaire est désigné.

Le tuteur d'entreprise peut bénéficier d'une formation financée en participant au dispositif d'accompagnement avec prise en charge. Sa mission peut faire l'objet de prises en charge.

## Rémunération

La rémunération minimale est de :

	Contrat Professionnalisation <sup>1</sup>
moins de 21 ans	65% du smic
de 21 à 26 ans	80% du smic
26 ans et plus	85% minimum conventionnel et 100% du smic

Des réductions de charges sont accordées pour les contrats de professionnalisation sous certaines conditions.

## En savoir plus...

Consultez le vademecum remis aux entreprises ou accessible sur le site de l'université de Bourgogne <http://www.u-bourgogne.fr/Vademecum-alternance-pour-les.html>

<sup>1</sup> Les minima légaux indiqués pour les moins de 26 ans tiennent compte de la majoration légale de 10 points, accordée, selon l'administration, aux titulaires d'une qualification au moins égale à celle d'un baccalauréat professionnel ou d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle de même niveau. Les dispositions des accords et conventions collectifs peuvent fixer des minima supérieurs pour les moins de 26 ans. Elles peuvent également prévoir que le salaire soit calculé à partir du salaire minimum conventionnel du poste occupé.